

*Pôle communication*  
*Tél. : 24 66 40*

Mardi 9 décembre 2019

## COMMUNIQUÉ

### ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

-----

#### **Améliorer la qualité des repas servis aux plus petits**

**Le gouvernement a attribué 38,3 millions de francs d'aides financières réparties entre les 45 crèches et garderies qui en ont fait la demande, afin de contribuer à l'amélioration de la qualité des repas servis aux enfants.**

Cette décision découle d'un souhait du conseil calédonien de la famille (CCF) au titre de son programme d'actions 2019 qui vise notamment à permettre l'accès à une alimentation saine et de qualité dès le plus jeune âge.

Les établissements aidés (majoritairement en province Sud) doivent s'engager dans une démarche qualitative nutritionnelle notamment par :

- l'élaboration des menus par un professionnel de l'alimentation ;
- le respect de la saisonnalité des fruits et des légumes ;
- la promotion d'une alimentation équilibrée ;
- le respect des rythmes alimentaires.

L'aide financière est établie pour un trimestre sur une base forfaitaire de 369 francs par repas délivré (incluant le goûter).

\* \*  
\*